

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 21'974'000.- pour financer la construction d'une extension sur le site du Gymnase de Burier à La Tour-de-Peilz et le remboursement partiel du fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR) relatif au terrain.

1. PREAMBULE

La commission en charge de traiter l'objet cité en titre s'est réunie le 5 novembre 2018 à la Salle Romane du Parlement cantonal, rue Cité-Devant 11B, à Lausanne.

Elle était composée de Mme Muriel Thalman, confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice, de Mmes Taraneh Aminian, Josephine Byrne Garelli et de MM. Nicolas Croci Torti, Daniel Delevey, Pierre Volet, Jean-Marc Nicolet, Fabien Deillon (remplaçant Pierre-Alain Favrod) et Werner Riesen.

M. Pierre-Alain Favrod était excusé.

Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), participa à la séance. Elle était accompagnée de M. Lionel Eperon, Directeur général de la direction général de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des affaires extérieures (DFIRE), participa également à la séance. Il était accompagné de M. Philippe Pont, Chef du service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

M. Caryl Giovannini, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance et en est sincèrement remercié.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

L'EMPD porte sur l'extension du gymnase de Burier : il prévoit la création de nouveaux locaux ainsi que de nouveaux espaces sur la parcelle dite du « Vallon » et entend également transformer et rénover les locaux existants, afin d'obtenir 450 nouvelles places pour la rentrée d'août 2020 au plus tard ce qui permettra d'absorber à court terme la demande croissante de formations gymnasiales. Il s'agit d'une solution transitoire ; en effet, à moyen terme, le Conseil d'Etat (CE) projette de créer 2 sites distincts sur le Campus Riviera qui comprendra :

- le gymnase de Burier qui reviendra à sa taille initiale, avec une capacité maximale de 1500 gymnasiens et ;
- un autre type d'établissement de la filière du secondaire II (une haute école, une école professionnelle, etc.) à définir.

Le Canton de Vaud connaît une forte croissance démographique de gymnasiens, obligeant l'Etat à créer des espaces supplémentaires pour les accueillir. Le projet d'extension du Gymnase de Burier a été entériné en 2017, malgré d'importantes oppositions qui ont pu être surmontées.

Le CE estime que les normes acceptables pour un nouveau gymnase se situent dans une fourchette de 1000 à 1500 étudiants ; la mise en service des gymnases d'Echallens, à l'horizon 2023-2024, et du Chablais, à l'horizon 2025-2026, permettra de répartir les gymnasiens sur d'autres sites, désengorgeant ainsi le gymnase de Burier dont l'effectif gonflera à 2200 élèves durant cette période transitoire (2020 à 2025). Le projet Burier constitue l'alternative la plus efficace pour répondre aux enjeux à court terme. Conscient des difficultés créées par ces dispositions transitoires, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) s'est engagé à maintenir un dialogue permanent avec les collaborateurs du gymnase de Burier.

Le CE a débloqué un crédit d'étude pour analyser les possibilités d'aménagement sur la parcelle du Vallon en vue de créer le Campus Riviera, sans avoir cependant encore arrêté le type d'établissement à implanter.

Ainsi, le Grand Conseil est prié d'adopter un projet global, qui laisse la liberté à l'administration cantonale et au CE d'effectuer, au besoin, les ajustements nécessaires.

Les informations contenues dans l'EMPD ont été transmises aux enseignants au printemps 2018. Le CE concède que la communication avec les enseignants n'a pas été optimale ces dernières années, raison pour laquelle il s'est engagé à mettre en place une démarche participative, incluant les acteurs internes et externes du Gymnase de Burier, et qui portera sur les deux axes suivants :

- faire remonter les besoins des enseignants afin d'y répondre au mieux ;
- formuler un projet de Campus intégré de la Riviera vaudoise qui inclura des acteurs externes et internes (Burier) et qui débutera dans le courant du mois de novembre 2018.

Les aménagements complémentaires (extension de la cafétéria, bibliothèque, aula, salles de gymnastique, etc.) viendront rapidement compléter le site. Les réflexions sont déjà en cours et feront l'objet d'EMPD complémentaires.

Le permis de construire devrait être obtenu avant la fin de l'année, avec la levée des oppositions, et le projet pourrait démarrer début 2019 pour être prêt à la rentrée d'août 2020.

3. DISCUSSION GENERALE

La discussion a porté sur les points suivants :

3.1. PLANIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA FILIÈRE DU SECONDAIRE II

Le CE doit faire face à brève échéance à une augmentation des effectifs des gymnasiens, en particulier dans l'Est vaudois, suite au report de la construction du nouveau Gymnase du Chablais à Aigle, en 2025, ainsi qu'à une pénurie de places dans les écoles professionnelles. La Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) est en train de mener une analyse de l'évolution de la demande en termes de formation post obligatoire ; cette dernière relève une augmentation massive d'élèves choisissant un cursus en école de culture générale. Le DGEP est en train de procéder à une analyse fine en vue d'infléchir cette tendance à privilégier la voie gymnasiale afin de revaloriser la voie de l'apprentissage, avec notamment la mise en place de campus abritant différentes filières du secondaire.

Le CE constate que les stéréotypes ont la vie dure et qu'il est difficile de modifier l'opinion des enseignants et des parents qui considèrent que la voie pré gymnasiale est la voie royale. Le CE a l'intention de valoriser la voie professionnelle, en diversifiant l'offre d'apprentissages dans les nouveaux métiers (plus de 250), et d'infléchir l'important taux d'échec en travaillant sur l'orientation préalable dans les écoles (dès la 6^{ème}, 7^{ème} année).

La reconfiguration des priorités en lien avec la promotion des apprentissages et la mise en place d'une planification pour les écoles professionnelles expliquent la présentation tardive de cet EMPD qui prévoit désormais la création, à moyen terme, d'un Campus Riviera qui intégrera une école de la filière professionnelle (HES, Ecole professionnelle, nouveaux métiers (cyber sécurité, etc.)).

Le CE peut désormais se lancer dans la construction des gymnases, avec la présentation des EMPD concernant les gymnases de la Broye et de Burier, qui ont déjà été transmis au Grand Conseil, et celui relatif au Gymnase d'Echallens, dont l'adoption par le CE est imminente ; le futur Gymnase de la Côte ne devrait par contre pas voir le jour avant 2030, faute de besoins avérés dans cette région.

La construction du Gymnase du Chablais est prévue à l'horizon 2025 ; elle a été retardée par le choix du site et par les négociations concernant le prix d'achat du foncier. Les modifications du PPA sont en cours - il convient d'éviter une emprise au sol trop grande et un gaspillage du foncier - et devraient aboutir à une modification du PPA qui permettra de construire en hauteur (actuellement Rez + 2) et de tenir compte de l'ordonnance contre la protection des accidents majeurs (distance aux limites entre le Gymnase et la voie ferrée) ; s'y ajoutent enfin les études de mobilité en cours.

Le CE estime que la capacité idéale d'un gymnase neuf oscille entre 1000 et 1500 élèves. Ainsi, à terme, le Gymnase du Chablais permettra d'accueillir entre 1000 et 1300 élèves, celui d'Echallens 1200 élèves et celui de Burier, une fois revenu à sa taille initiale, un effectif maximum de quelque 1500 élèves, la mise en exploitation des gymnases à venir, principalement celui du Chablais, permettant d'absorber à partir de 2025 une partie de l'effectif de Burier. L'objectif de cet EMPD est donc de désengorger le site de Burier en offrant des infrastructures provisoires supplémentaires aux gymnasiens, le temps de compléter l'offre, avec les sites d'Aigle et d'Echallens.

Le CE confirme qu'il ne dispose actuellement pas de Plan B, l'EMPD en question constituant la meilleure alternative, en termes de travail pédagogique: elle permet d'offrir des salles qui répondent aux exigences pédagogiques. En cas de rejet de l'EMPD, le CE viendra avec d'autres solutions, suboptimales (pavillons provisoires, utilisation temporaire de salles de classes construites durant l'année scolaire et non encore utilisées avec transfert des étudiants en cours d'année, etc.).

3.2. LE PROJET

Permis de construire

Le permis de construire devrait être accordé dans les semaines à venir. La villa de maître délabrée, historiquement un EMS, a été vendue il y a quelques années déjà, afin d'éviter une concentration immobilière trop massive sur le site, les terrains restants étant très largement suffisants et la Commune n'étant pas intéressée.

Construction des infrastructures complémentaires

Le CE est sensible aux inquiétudes exprimées par les enseignants et le DFJC a affiché sa volonté de travailler sur les infrastructures complémentaires (bibliothèques, restauration, salles de sport, aula, etc.) ; il va mettre sur pied une consultation intégrant les différents usagers afin de se pencher au plus vite sur les projets permettant de compléter les infrastructures du gymnase après extension. Ces projets vont être traités rapidement, au cours des mois à venir, et après consultation des acteurs internes. Le CE présentera de nouveaux EMPD de détail ; il convient d'utiliser la période actuelle pour identifier les besoins (crédit d'étude) par le biais de la démarche participative.

Le CE relève que la Directrice et le Doyen du Gymnase de Burier ont été associés à toutes les étapes du projet ; il précise que les pavillons modulaires existants sur le site (portakabine) seront détruits lorsque le gymnase aura trouvé sa taille définitive.

Le CE est conscient que ce projet ne répond notamment pas aux obligations fédérales en termes d'enseignement du sport (cf. 18_POS_038, postulat Aschwanden, 3 périodes/semaine d'éducation physique et de sport durant l'entier du cursus au gymnase, en application de la loi fédérale). Il a l'intention de développer des offres complémentaires, raison pour laquelle il a mis sur pied un groupe de travail qui planche sur la mutualisation des infrastructures communales ou privées (badminton, etc.) afin d'arrêter des solutions pragmatiques et d'assouplir les conditions liées à l'exercice du sport extra muros (aviron, etc.). Concrètement, en ce qui concerne Burier, il va analyser la situation (terrains de sport et stade d'athlétisme à proximité) et identifier les synergies afin de jouer la complémentarité avec les sociétés locales, p. ex. pour l'handball, les propriétaires ayant obligation d'entretenir leurs installations et de les mettre au goût du jour. De plus, Le CE devra étudier l'opportunité d'exploiter la piscine de la Maladaire à des fins de pratique sportive.

L'EMPD identifie déjà les besoins liés aux pratiques sportives ; la mue s'effectuera en 3 étapes et permettra d'identifier aux mieux les besoins : il est prévu

1. tout d'abord de rénover les installations sportives et de transformer des terrains existants pour développer le sport en plein air ;
2. de construire une salle de sport entre 2020-2025 ;
3. de réfléchir ensuite aux installations nécessaires au Campus Riviera.

La mise en place d'une démarche participative permettra de nourrir les réflexions concernant les points 2 et 3.

Le CE s'est engagé à rencontrer la Direction du Gymnase Burier tous les 3 mois pour faire le point de la situation et amorcer les processus d'identification des besoins. Cette démarche permettra de restaurer la confiance avec les salariées de l'établissement.

Direction du gymnase

Le CE estime qu'il n'est pas possible d'envisager deux directions sur le site, car le projet ne permet pas de créer deux entités distinctes, autonomes, de nombreuses infrastructures se trouvant uniquement sur le site d'origine (restaurant, salle de gymnastique, bibliothèque, infirmerie, etc.). Il s'agit d'une solution transitoire qui permet d'absorber temporairement l'augmentation de l'effectif des gymnasiens, le temps de construire les gymnases planifiés. A moyen terme, l'extension sera affectée à la filière professionnelle, ce qui nécessitera un autre ordonnancement des infrastructures.

L'entreprise totale

Le CE va confier le mandat à une entreprise totale, c'est cette dernière qui mandatera un architecte. Le SIPAL a travaillé avec un architecte mandataire pour la réalisation des plans.

La simplicité de l'extension permet de réduire le nombre de mandataires et d'intervenants. Cette formule permet au SIPAL d'entretenir un dialogue continu avec l'entreprise totale.

Le CE a déjà utilisé l'entreprise totale pour la Maison de l'environnement et la surélévation de l'Université 5, et a expérimenté un bon dialogue. L'extrême simplicité du projet permet d'être performant sur les délais ; il y aura donc uniquement une mise au concours pour les entreprises totales.

Les soumissions sont déjà rentrées et sont en attente du vote du crédit au Grand Conseil pour procéder à l'adjudication.

La différence entre les honoraires concernant les travaux de rénovation (9% de la dépense totale) et ceux concernant la création du nouveau bâtiment (13.1% de la dépense totale) s'explique par la charge de travail qui sera plus importante pour la création de l'extension que pour la rénovation.

Les frais d'entretien sont liés à l'ampleur du site et en lien avec les oppositions.

Une construction en bois

Le bois utilisé sera certifié suisse. Les règles relatives aux marchés publics stipulent qu'en principe, le matériel servant à la construction de bâtiments, notamment le bois, doit être certifié indigène. Le CE s'engage à travailler, dans la mesure du possible, avec du bois vaudois, certifié ; il rend cependant les commissaires attentifs à la problématique liée à un marché de petite taille.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

4.1. PRÉSENTATION DU PROJET

Contexte historique des décisions précédentes

L'extension de Burier n'a pas fait l'objet d'un concours d'architecture car le bâtiment à réaliser est d'une extrême simplicité, l'extension constituant un complément très basique du site. L'enjeu consiste à planifier de manière efficace et dans le respect des délais. Cependant, ce projet sera bien évidemment pris en charge par un bureau d'architectes.

4.2. EXPRESSION DES BESOINS

Contexte

Les élèves pourront être accueillis dans l'extension à partir de la rentrée 2020-2021, pour autant que le projet ne rencontre pas le moindre problème organisationnel ou la moindre opposition, cette échéance étant très serrée.

L'élargissement de l'offre en voie gymnasiale (p. ex. sport études, maturités bilingues, des options moins plébiscitées comme le grec et le latin, etc.) amène à une concentration des gymnases, et cette tendance va croissant ; certains étudiants doivent ainsi sortir de leur zone de recrutement pour se rendre sur leur lieu d'étude et donc effectuer de longues distances. Il n'est pas prévu de frais de défraiement dans le domaine du post-obligatoire ; en cas de difficultés financières, les gymnasiens et les apprentis peuvent obtenir des bourses.

4.3. DESCRIPTION DU PROJET

Etude de mobilité

La desserte en train va être améliorée et permettra de désengorger la région : cette ligne sera desservie par des trains à deux étages et l'implantation du RER jusqu'à Aigle introduira une cadence au quart d'heure.

Les places du parking sont payantes. Les besoins en places de parc concernent les enseignants. Les activités annexes, comme celles liées à la salle des spectacles où la pratique du sport, entraînent une fréquentation accrue du site qui peut être motorisée.

Les négociations ont permis de fixer le nombre de places supplémentaires à 20 ; il s'agit d'un compromis qui se situe dans les fourchettes établies par les normes VSS.

Programme des locaux

Le programme définitif des locaux sera défini d'entente avec la direction et les enseignants dans le cadre du processus participatif.

Lors de la construction de la première extension, le bâtiment « Enogone », l'EMPD ad hoc a permis d'étendre les ailes du bâtiment principal (salles de biologie et physique, sur des zones "classes" essentiellement) ou de le réaménager (chimie, dont les locaux étaient partagés avec la biologie jusqu'en 2007). A l'exception d'une salle de musique et des locaux de répétition qui lui sont rattachés, l'Enogone n'abrite aucune salle spéciale.

La réalisation de salles spéciales supplémentaires a été étudiée dans le bâtiment principal, mais cette variante a dû rapidement être abandonnée, car les surfaces à disposition ne permettent pas de les réaliser dans le respect des surfaces nécessaires à un enseignement de qualité. Il s'avère qu'à l'heure actuelle, le potentiel d'extension des salles de sciences dans le bâtiment principal a déjà été totalement exploité. Toute extension de salles spéciales dans ce bâtiment se heurterait à des contraintes disproportionnées par rapport au coût (démolition - reconstruction, a fortiori éventuelle surélévation) et se solderait par la perte de locaux "classes".

La salle des maîtres de l'extension d'une surface de 116 m² accueillera les enseignants exerçant dans l'extension. Les enseignants pourront utiliser la démarche participative pour exposer leurs besoins en la matière et faire des propositions.

L'EMPD prévoit une augmentation de la capacité de production du restaurant (750 à 800 repas au lieu des 500 actuels) grâce à la rénovation de la cafétéria existante du bâtiment principal ainsi qu'une nouvelle surface de cafétéria dans l'extension. Les travaux d'amélioration qui seront réalisés dans l'espace actuel des cuisines du restaurant permettront de préparer 3 services pour le repas de midi. 2 services continueront d'être proposés dans les surfaces actuelles alors que le 3^{ème} sera servi dans les locaux de la future cafétéria de l'extension. Les horaires seront aménagés en fonction des capacités de service sur les pôles de distribution disponibles.

Sources et production d'énergie

Le chauffage à distance suffira à produire la chaleur pour la nouvelle extension.

Intervention artistique

L'intervention artistique fait actuellement l'objet d'un concours.

4.4. COÛTS ET DÉLAIS

Nouveau bâtiment

L'adjudication ne pourra être faite qu'une fois l'EMPD adopté par le Grand Conseil.

Montant du crédit d'ouvrage

Le crédit d'étude est compris dans le crédit d'ouvrage.

Planification du projet

La planification initiale prévoyait d'accueillir les élèves dans le nouveau bâtiment en janvier 2020 ; il était prévu de placer les élèves provisoirement dans les locaux du gymnase de Puidoux-Chexbres et de les transférer dans le nouveau bâtiment de Burier en janvier 2020.

Expérience faite, il est possible d'exécuter les travaux dans la cafétéria et les restaurants durant la période scolaire, raison pour laquelle les rénovations de la cafétéria et du restaurant des bâtiments existants se dérouleront de janvier à février 2019.

4.5. MODE DE CONDUITE DU PROJET

Le comité de pilotage inclut Monsieur Eperon, qui en sa qualité de Directeur général définit la planification régionale de l'offre gymnasiale.

4.6. CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET

Conséquences sur le budget d'investissement

Le second tableau comporte une coquille, soit deux colonnes libellé identique « année 2020 ». La troisième colonne du tableau, libellée « 2020 », devrait en fait indiquer « 2021 » et la quatrième, libellée « Année 2021 et suivantes » devrait en fait comporter la mention « 2022 ». L'entier du crédit se répartit ainsi sur les années « 2019-2022 ». L'évolution de la répartition des TCA suit le timing initial ; le tableau sera adapté en fonction de l'avancement du projet.

Charges d'intérêt

La valeur « 0.55 » contenue dans la formule calculant la charge annuelle d'intérêt correspond au coût moyen de l'investissement théorique qui permet de respecter la planification financière de l'Etat. En d'autres mots, il s'agit du coût moyen sur la durée.

Conséquences sur l'effectif du personnel

L'EMPD prévoit déjà un budget de 14.4 postes ETP d'enseignants en 2019 car l'année scolaire commence en août 2019, et l'engagement du personnel enseignant préalable est impératif. Par ailleurs, ce calendrier étant prévisionnel, les évolutions de la planification reporteront leur engagement de six mois.

La création prévisionnelle de nouveaux postes impactera à raison de 5/12ème sur le budget 2019, puisque la rentrée se fait au mois d'août, et sera bien évidemment de 12/12ème pour le budget 2020.

Le Conseil d'Etat et le DFJC sont en permanence à la recherche de solutions afin de satisfaire le maximum de besoins possibles.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté par huit voix pour, aucune contre et une abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par huit voix pour, aucune contre et une abstention.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté par huit voix pour, aucune contre et une abstention

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Pully, le 11 novembre 2018.

*Le rapporteur :
(Signé) Muriel Thalmann*

Annexes :

- Résumé de la conférence d'établissement à l'attention des enseignants de Burier (30 octobre 2018)

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

30 octobre 2018, 17h30

gymnase BURIER

Le procès-verbal sera tenu par un membre de la direction

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

ORDRE DU JOUR

1. INTRODUCTION, MME AGNÈS-VALÉRIE BESSIS, DIRECTRICE
2. RAPPEL DU PROJET ET DE SON CONTEXTE, M. L. ÉPERON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DGEP
3. PERSPECTIVES SUR LE SITE DE BURIER, MME CESLA AMARELLE, CONSEILLÈRE D'ÉTAT
4. INTERVENTIONS DES COLLABORATEURS ET ÉCHANGES DE POINTS DE VUE

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Une communication en direct à l'attention des utilisatrices et utilisateurs finaux

- Engagement pris en juin 2018 d'informer en direct les utilisatrices et utilisateurs finaux
- Un souci de transparence et de concertation, dans la durée
- Une séance d'information, en présence de la Cheffe de Département, destinée à répondre aux préoccupations émises par le personnel et les syndicats.
- La mise à disposition de l'EMPD du Conseil d'Etat, via lien Internet : www.vd.ch/dgep, sous la rubrique «Documents», «Gymnase de Burier»
- Le lancement d'une démarche participative

Implantation de l'extension



CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Calendrier et prochaines étapes

- 16.03.2018: Mise à l'enquête du permis de construction par la Municipalité de la Tour-de-Peilz et publication dans la FAO
- 02.07.2018: Présélection du lauréat pour la construction de l'extension
- 04.07.2018: Validation du projet d'« EMPD Burier » par le Conseil d'Etat
- 05.11.2018: Séance de commission parlementaire chargée de préavisier l'« EMPD Burier »
- Décembre 2018-janvier 2019: Examen de l'« EMPD Burier » par le Plénum du Grand Conseil
- Printemps 2019: Début projeté des travaux d'extension, sous réserve de la levée des oppositions
- Rentrée 2020-2021: Mise en service projetée de l'extension

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

L'EMPD « Burier » reprend les informations communiquées en juin 2018 – Nouveaux locaux et nouveaux espaces

- Bâtiment sur 3 niveaux de 4'662 m²
- 17 salles de classe
- 4 salles spéciales pour l'enseignement de la biologie, de la chimie, de la physique, des arts visuels avec leurs espaces de stockage et de préparation
- 2 salles d'informatique
- Un espace cafétéria de 200 m²
- Une zone de locaux administratifs
- Un espace d'accueil
- Un préau couvert
- Tous les locaux de technique et de stockage usuels
- Construction d'un parking «dépose-minute» + création de places de parc deux-roues

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

L'EMPD « Burier » reprend les informations communiquées en juin 2018 – Locaux et espaces existants

- Transformations intérieures dans les bâtiments existants
 - Augmentation de la capacité du restaurant pour accueillir un 3^e service
 - Mise aux normes de la cafétéria pour une exploitation plus conséquente
 - Création d'une salle de musique et de 3 bureaux
- Rénovations des installations sportives
 - Transformation du terrain de football engazonné en terrain multisports synthétique
 - Rénovation de l'anneau d'athlétisme et création de zones de jeu dans les demi-lunes
 - Transformation de la place de sport goudronnée en terrain synthétique
 - Création d'une salle de fitness dans le bâtiment de sport existant

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Une croissance démographique plus forte que prévue se confirme

Année	Projection du nombre d'élèves, rapport Yersin	Nombre d'élèves réels	Perspectives de court terme, <u>StatVaud-DFJC</u>
2011-2012	10'073	10'073	
2012-2013	10'197	10'176	
2013-2014	10'371	10'353	
2014-2015	10'507	10'753	
2015-2016	10'642	11'100	
2016-2017	10'791	11'883	11'948
2017-2018	10'893	+ 1'579 12'472	12'496
2018-2019	10'915	+ 1'841 12'756	12'679
2019-2020	10'939		12'772

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Un projet légal, strictement nécessaire, sur une période de transition

- Un certain nombre d'oppositions en phase d'être réglées par voie conventionnelle entre l'Etat et l'ATE, respectivement « Les Verts »
- Le seul projet réalisable à court terme qui permette à l'Etat de former les nouvelles Gymnasiennes et Gymnasiens
- L'entrée en service d'un nouveau Gymnase à Echallens ne devrait pas intervenir avant 2023-2024 (légalisation foncière en cours par le SDT)
- L'entrée en service d'un nouveau Gymnase dans le Chablais ne devrait pas intervenir avant 2025-2026 (achat du terrain en cours par le SIPAL)
- Une nécessaire période de transition passe par Burier

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Burier: un site de qualité et au potentiel avéré

- Parcelle dite «Le Vallon» à Burier : 33'918 m² achetés par l'Etat en 2004
- Légalisés en zone d'utilité publique par un Plan d'affectation cantonal (PAC) approuvé fin 2006
- 4'195 m² (23 % du terrain constructible) sont nécessaires pour le projet d'extension
- 14'140 m² (77 % du terrain constructible) restent disponibles pour de nouvelles constructions dans le domaine de la formation
- Il est nécessaire d'assurer un développement qualitatif acceptable pour les usagers, les riverains et les autorités locales

L'extension vue du Sud Ouest



CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

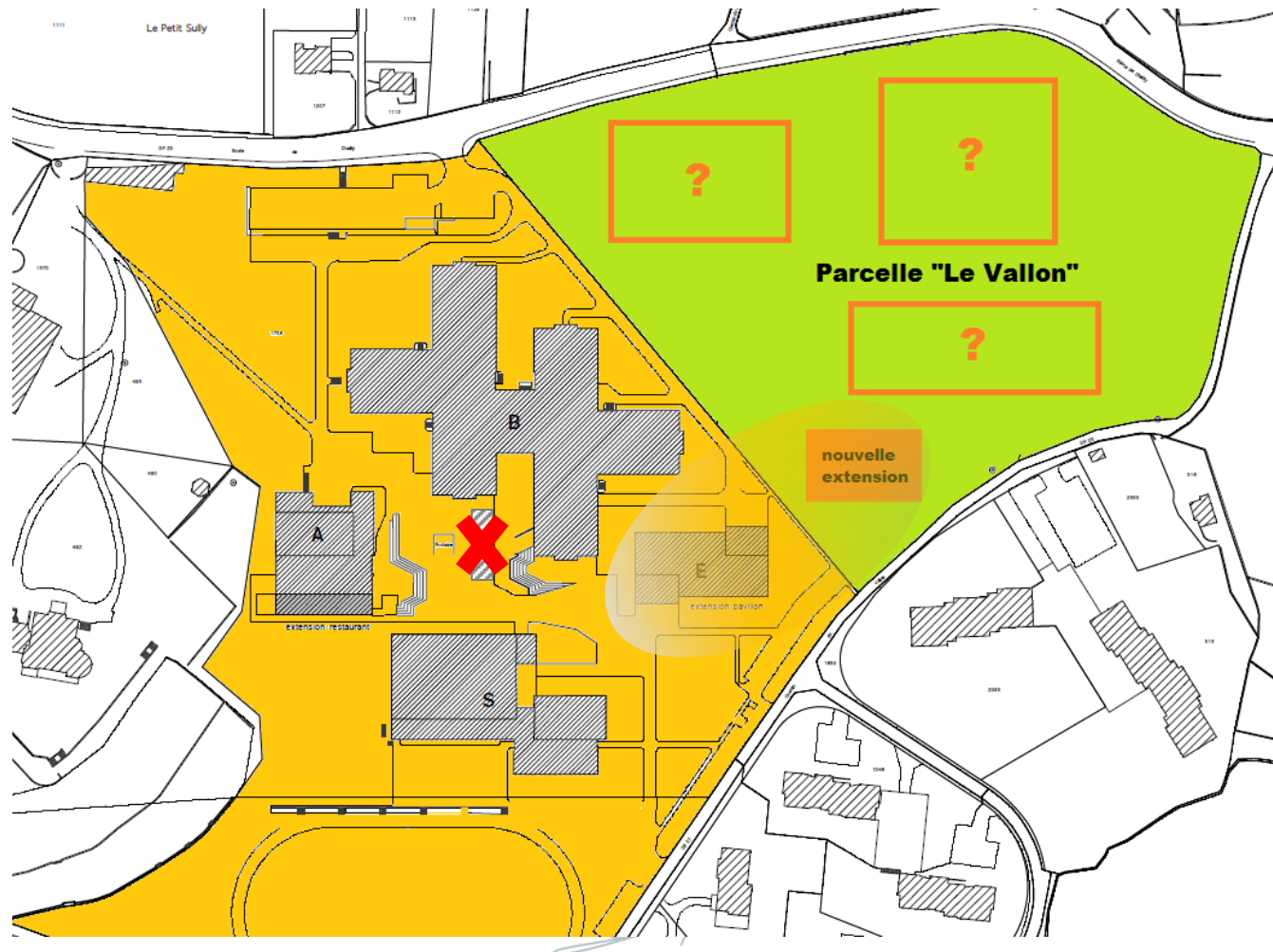
Considérations générales de la Cheffe de Département

- Les contraintes posées au DFJC, en tant que Département utilisateur, et à l'Etat, en tant que planificateur/constructeur, sont fortes et incontournables
- Il appartient à l'Etat d'assurer une formation de qualité des Gymnasiennes et Gymnasiens, en conformité avec la loi
- Un Gymnase de 2'000 élèves constitue un régime d'exception, transitoire
- Le système de **Gouvernance unique durant la période de transition est confirmé, mais se doit d'être aménagé**
- La période de transition doit s'achever dans le sillage de la mise en fonction du futur Gymnase du Chablais
- Dans l'intervalle, **la période de transition doit être aménagée par la construction d'infrastructures communes manquantes et critiques. Elle doit déboucher sur la destruction des pavillons «temporaires».**
- La vision du Département à moyen terme est la création d'un «*Campus de la Riviera*», composé de deux établissements de formation autonomes (gymnase et une école professionnelle ou une HES?), sur le modèle du Campus de Marcellin

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Plan de situation



CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Une période de transition menée sur deux axes participatifs

- Novembre 2018: Initialisation d'une démarche participative incluant les parties prenantes
- Démarche participative sur deux axes différenciés :
 - Axe 1: Les besoins liés aux mesures d'accompagnement nécessaires durant la période de transition
 - Axe 2: La perspective, dès 2026, du projet de «*Campus de la Riviera*», regroupant deux établissements autonomes, à taille humaine, incluant une mixité des formations

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Principes de la démarche participative - Axe 1

- But: améliorer la réalisation du projet par la concertation
- Axe 1: Mesures d'accompagnement pour la période de transition
- Animation, si elle est souhaitée, par un modérateur externe, professionnel des démarches participatives
- Deux groupes-cible invités (possibilité d'inviter au besoin le Comité des élèves):
 - ✓ Membres de la Direction du Gymnase
 - ✓ Représentant.e.s des Enseignant.e.s ainsi que du Personnel administratif et technique de Burier
- Objectifs: Réfléchir aux mesures d'accompagnement à mettre en place en complément de ce qui est prévu dans l'EMPD pour la période de transition en termes d'encadrement administratif et pédagogique; d'organisation des aménagements «techniques» et d'infrastructures à mettre en place. Partir des mesures déjà envisagées dans les démarches déjà entreprises au sein des files et assemblées de salarié-e-s.
- Travail en plénum / Rappel: la décision finale revient aux autorités politiques et de direction compétentes

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Principes de la démarche participative - Axe 2

- Animation par un modérateur externe, professionnel des démarches participatives
- 4 groupes-cibles seront invités, selon les axes traités :
 - ✓ Représentant.e.s des Enseignant.e.s ainsi que du Personnel administratif et technique de Burier
 - ✓ Représentant.e.s des Elèves de Burier
 - ✓ Représentant.e.s des Riverains
 - ✓ Représentant.e.s des Autorités locales
- Travail en plénum ainsi qu'en ateliers
- Restitution des résultats transparente, en plénum
- Rappel: la décision finale revient aux autorités politiques compétentes

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Calendrier et objectifs de la démarche participative pour l'Axe 2

- Novembre 2018: Soumission au Conseil d'Etat d'un crédit d'études de CHF 400'000.- permettant de concevoir les évolutions à court et moyen termes sur la parcelle «Le Vallon» (synergies/complémentarités, volumétrie, programme des constructions, aménagements extérieurs, mobilité, etc.)
- 2020-2025 : Priorité à la construction d'infrastructures communes manquantes :
 - ❖ Un restaurant/caféteria supplémentaires
 - ❖ Salles de sport
 - ❖ Une aula, un espace d'études commun, etc.
- Dès 2026: Ouverture projetée du «*Campus de la Riviera*».

CONFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT

Projet d'extension sur le site du Gymnase de Burier

Questions et commentaires